

Image not found or type unknown



Jusqu'à quel degré peut être impactés par une succession

Par **Gallion**, le **19/01/2016** à **09:10**

Bonjour,

A la suite du décès de mon neveu endetté ses parents, frères et sœurs ont refusé la succession. En tant que tante ainsi que mon époux ma fille mon fils et petit-fils serons nous impactés par la dite succession et conséquence effectuer également un refus auprès du tribunal de grande instance du département du lieu de résidence de mon neveu et ainsi quels en sont les délais.

Avec mes remerciements